



Site

[Accueil](#)
[Actualités du site](#)
[Actualités santé](#)
[sécurité](#)
[Agenda](#)
[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)

Association

[Espace adhérents](#)
[Présentation de l'association](#)
[Contact](#)
[Adhérer](#)

Fiches

[Fiches de métiers](#)
[Fiches de SMR](#)
[Fiches de risques](#)
[Fiches de postes](#)
[Fiches d'entreprises](#)
[Fiches médico-administratives](#)

Notes d'information

[Fiches conseils](#)
[Dépliants d'information](#)
[Rappels code du travail](#)

Législation

[Actualités juridiques](#)
[Documentation juridique](#)

Documentation

[Bibliographie - Documents](#)
[Evaluation des risques](#)
[Liens utiles](#)

Forum

[Forum](#)

Infirmier en psychiatrie

FICHE METIER BOSSONS FUTE N°81

ROME : [J1506](#) CITP-08 : 3221 INSEE : [431b](#)

1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

▶ Néant.

2. DEFINITION

▶ Sous l'autorité des cadres de santé, l'infirmier en psychiatrie assure, en collaboration avec les autres professionnels, la prévention et les soins auprès de malades mentaux. Il est amené à intervenir dans des structures d'accueil, de consultation, d'hospitalisation à temps plein ou à temps partiel.

3. FORMATION - QUALIFICATION

▶ L'emploi n'est maintenant accessible qu'aux titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier obtenu après admission sur concours dans une école spécialisée et après 3 ans d'études.

4. ACTIVITE PRINCIPALE

4.1. LIEUX D'ACTIVITE

▶ L'activité s'exerce dans un hôpital public ou privé, une institution pour malades mentaux ; l'activité peut se faire en institution, à l'extérieur de la structure (CMP, CATTP) ou au domicile du patient.

4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

▶ **Activités relationnelles :**

- Participer à la préparation de l'accueil des patients et de leur entourage
- Proposer un environnement adapté au patient (chambre individuelle ou non, aménagement selon la pathologie, situation dans la service)
- Présenter le service et remet le livret d'accueil
- Participer aux entretiens d'accueil
- Faire l'inventaire des effets personnels et des valeurs en présence du patient et d'un autre soignant et recueille les signatures
- Participer aux repas thérapeutiques et aux activités avec le malade
- Prendre contact avec les professionnels concernés pour recueillir des informations
- Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires

▶ **Activités de soins :**

- Dans le cadre de son rôle propre l'infirmier accomplit les actes ou dispense les soins suivants, visant notamment à assurer le confort du patient et comprenant, en tant que de besoin, son éducation et celle de son entourage :
 - aide et soutien psychologique
 - relation d'aide thérapeutique
 - observation et surveillance des troubles du comportement
 - entretien d'accueil et d'orientation
 - organisation et animation d'activités à visée thérapeutique
- L'infirmier est habilité à accomplir sur prescription médicale, qui, sauf urgence, doit être écrite, qualitativement et quantitativement, datée et signée, les actes ou soins infirmiers suivants :
 - entretien individuel à visée psychothérapeutique

- participation au sein d'une équipe pluridisciplinaire aux techniques de médiation à visée psychothérapique
- L'infirmier est habilité à accomplir sur prescription médicale écrite, qualitativement et quantitativement, datée et signée, les actes ou soins infirmiers suivants, à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment :
 - enveloppements humides d'indication psychiatriques (packs)
- L'infirmier participe en présence d'un médecin à l'application des techniques suivantes :
 - sismothérapie, électrochocs

▶ **Activités administratives :**

- Planifier les dates d'entrée (si possible)
- Tenir à jour les mouvements (entrées et sorties de patients)
- Recueillir les données nécessaires au projet thérapeutique auprès du patient, de la famille et des professionnels concernés
- Observer, surveiller, noter le comportement des patients
- Tenir à jour le dossier de soins infirmiers
- Planifier les soins et les activités thérapeutiques
- Renseigner les familles
- Informer les autres professionnels du secteur sur la prise en charge du patient et l'organisation du service
- Participer aux réunions d'évaluation de la prise en charge soignante de service : synthèses, réunions de travail, études de dossiers
- Participer aux réunions avec les patients : réunions soignants/soignés, réunions du Club, réunions ponctuelles d'information (incidents divers, événements, décès)
- Participer à la planification et à l'évaluation de l'organisation des soins : Conseil de service, réunions institutionnelles, réunions d'équipes d'unités
- Etre référent d'un ou de plusieurs patients

▶ **Autres activités :**

- Participer à des activités sectorielles : accueil et consultation en CMP ou dans ses annexes, effectuer des visites à domicile.
- Participer aux activités de l'équipe pluridisciplinaires notamment en animant des activités thérapeutiques sur prescription médicale et avec l'accord du patient à l'extérieur de l'établissement
- Favoriser la communication et la relation avec le patient, entre les patients, avec les familles
- Travailler en réseau avec les acteurs du secteur sanitaire, économique et social (téléphone, courrier, rencontres.)
- Déléguer et encadrer les aides-soignants du service
- Accueillir, encadrer, évaluer les stagiaires infirmiers, les aides-soignants
- Participer à la commission formation, intervenir comme formateur dans différentes structures
- Doit respecter le règlement intérieur
- Est soumis au secret professionnel

4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- ▶ Electrochocs

4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

- ▶ Médicaments, seringues et aiguilles, désinfectants

4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

- ▶ Le travail s'effectue dans le cadre d'une équipe avec des personnes en souffrance physique et/ou mentale.
- ▶ Cependant l'infirmier peut être amené à travailler de façon isolée au domicile des particuliers.
- ▶ Le travail nécessite un travail de partenariat avec les professionnels des secteurs social, médical et économique.

4.6. EXIGENCES PARTICULIERES

- ▶ Avoir le permis de conduire pour les affectations en extérieur
- ▶ Avoir la capacité physique d'exercer les tâches demandées : contention de patients violents, nombreux déplacements ...
- ▶ Posséder un bon équilibre psychologique
- ▶ Avoir le sens de l'observation et de l'intuition dans le suivi des patients
- ▶ Pouvoir suivre plusieurs personnes en même temps
- ▶ Être respectueux des personnes confiées
- ▶ Savoir s'organiser dans l'espace et dans le temps
- ▶ Travailler avec autonomie dans le cadre d'une équipe
- ▶ Respecter les protocoles de soins
- ▶ Prendre des initiatives à bon escient

4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES

- ▶ Sous réserve d'en avoir les capacités professionnelles l'emploi peut être accessible à des travailleurs présentant certains types de handicaps moyennant des adaptations : maladies chroniques et cancers, handicap moteur léger (selon les postes)
- ▶ Emploi peu compatible avec la cécité, certains troubles moteurs importants, les pathologies psychiatriques

5. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- ▶ Affectation dans des services spécialisés

6. DANGERS

6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ▶ Piqûres septiques, accidents d'exposition au sang
- ▶ Lombalgies
- ▶ Accidents de circulation si fatigue, horaires irréguliers
- ▶ Agression physique : griffures, morsures, coups, projections d'objets

6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- ▶ Nombreux déplacements dans l'établissement
- ▶ Nombreux déplacements à l'extérieur si travail au domicile des particuliers
- ▶ Agression par les patients
- ▶ Plaintes des malades, cris
- ▶ Odeurs des produits biologiques (selles, urines, vomissures, sang), odeur des désinfectants
- ▶ **Manutention** des malades, manutention de matériel
- ▶ Contraintes posturales : station debout

6.3. AGENTS CHIMIQUES

- ▶ Médicaments
- ▶ Désinfectants

6.4. AGENTS BIOLOGIQUES

- ▶ Toutes les contaminations hospitalières
- ▶ Hépatite B : peut être à l'origine d'un carcinome hépato-cellulaire (TMP 45)

6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- ▶ Charge mentale pouvant être importante et nécessitant de :
 - Savoir organiser son temps pour gérer plusieurs malades en même temps, recevoir des

- consignes de plusieurs personnes à la fois
- ▣ Savoir s'adapter régulièrement à de nouveaux malades en cas de rotation périodique
- ▣ Gérer les difficultés de communication avec la personne en souffrance
- ▣ Supporter le contact avec la maladie, le handicap, la souffrance et la mort
- ▣ Savoir supporter le manque de considération de la personne aidée, de sa famille ou de la structure d'encadrement
- ▣ Gérer le **stress** lié au risque imprévu à gérer en urgence (accident de la personne aidée, fugue, malaise ou mort subite)
- ▣ Souffrance mentale liée aux difficultés à concilier les exigences déontologiques (apporter la meilleure prise en charge possible) et les exigences administratives (toujours plus, toujours plus vite, avec moins de moyens)
- ▶ Travail de nuit, travail en 2X8, travail le week-end
- ▶ Horaires variables selon les besoins du service :
 - ▣ 6 h 30 - 12 h ou 13 h 30 - 21 h
 - ▣ 9 h - 16 h 30 ou horaires de journée débutant entre 7 h et 12 h
 - ▣ horaires de nuit de 20 h 45 à 6 h 45
- ▶ Mobilité entre les diverses structures du service
- ▶ Déplacements nécessitant le permis de conduire VL
- ▶ Agression physique ou verbale
- ▶ Contraintes institutionnelles : poids des hiérarchies différentes et pas forcément convergentes

7. RISQUES POUR LA SANTE

7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES

Risque infectieux : relativement limité

- ▶ **Tableau n°40** RG : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques : Mycobacterium avium/intracellulaire, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marinum, Mycobacterium fortuitum
- ▶ **Tableau n°45** RG : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E
- ▶ **Tableau n°54** RG : Poliomyélite
- ▶ **Tableau n°55** RG : Affections professionnelles dues aux amibes
- ▶ **Tableau n°76** RG : Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile
- ▶ **Tableau n°80** RG : Kératoconjunctivites virales

Risque chimique : potentiel

- ▶ **Tableau n°31** RG : Maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment la streptomycine, par la néomycine et ses sels
- ▶ **Tableau n°38** RG : Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine (Largactyl)
- ▶ **Tableau n°41** RG : Maladies engendrées par les bêtalactamines (notamment pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines
- ▶ **Tableau n°50** RG : Affections provoquées par la phénylhydrazine
- ▶ **Tableau n°65** RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- ▶ **Tableau n°66** RG : Rhinite et asthmes professionnels
- ▶ **Tableau n°95** RG : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

Risque physique :

- ▶ **Tableau n°57** RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- ▶ **Tableau n°98** RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- ▶ Dépression nerveuse, stress, angoisse, culpabilisation, démotivation, variation de poids, alcoolisme, tabagisme, stupéfiants
- ▶ Dermatoses irritatives en cas lavages fréquents des mains
- ▶ Insuffisance veineuse

8. SURVEILLANCE MEDICALE

8.1. VISITE MEDICALE

- ▶ Dans le secteur public :
 - Visite médicale d'embauche puis visites médicales annuelles réalisées par le service de santé au travail
 - Visite médicale de titularisation réalisée par un médecin assermenté
 - Compatibilité de l'état de santé avec l'aptitude à la conduite pour les infirmiers effectuant des déplacements
- ▶ Dans le secteur privé : visite médicale d'embauche puis annuelle par le service de santé au travail
- ▶ Surveillance ostéoarticulaire, état veineux, maladies contagieuses, état psychique, respiratoire et cutané

8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

- ▶ Radiographie pulmonaire, intradermo réaction tuberculinique
- ▶ Dosage d'anticorps antiHbS pour les personnes vaccinées contre l'hépatite B après 25 ans
- ▶ Contrôles sérologiques de la rubéole, de la toxoplasmose, de l'infection au cytomégalovirus à l'embauche pour les femmes en âge de procréer conseillés

8.3. VACCINATIONS

- ▶ Vaccinations obligatoires :
 - DTPolio, hépatite B (article [L3111-4](#) du Code de la santé publique)
 - BCG (articles [L3112-1](#), [R3112-1](#), [R3112-2](#), [R3112-3](#), [R3112-4](#) du Code de la santé publique et [arrêté du 13 juillet 2004](#))
- ▶ Rubéole conseillée, sous contraception, en cas de sérologie négative chez les femmes en âge de procréer

8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL

- ▶ Néant

8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ Conservation de 10 ans minimum

9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

- ▶ L'absence de personnel pour assurer le suivi en externe des patients psychiatriques fait courir potentiel à la collectivité (suicide, agression...).

10. ACTIONS PREVENTIVES

10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

- ▶ Etude du poste de travail

10.2. PREVENTION COLLECTIVE

- ▶ Organisation correcte des plannings
- ▶ Groupes de parole pour la gestion du stress et des urgences
- ▶

- ▶ Soutien psychologique en cas d'agression
- ▶ Conteneurs adaptés pour les produits souillés
- ▶ Elaboration d'une procédure pour les accidents d'exposition au sang
- ▶ Ergonomie de la manutention

10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Gants, masques, blouses si nécessaire

10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Formation à l'accompagnement des malades et de leur famille et à la relation d'aide
- ▶ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- ▶ Formation à l'encadrement et à la délégation

11. REGLEMENTATION

11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ▶ Fonction d'infirmier :
 - [Arrêté du 13 avril 2007](#) fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire.
 - [Décret n° 2005-1605 du 19 décembre 2005](#) relatif aux conditions d'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière et modifiant le code de la santé publique (partie réglementaire)
 - [Décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988](#) portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière.
 - [Loi n° 78-615 du 31 mai 1978](#) modifiant les articles L. 473, L. 475 et L. 476 du code de la santé publique relatifs à la profession d'infirmier ou d'infirmière et l'article L. 372 de ce code, relatif à l'exercice illégal de la profession de médecin.
- ▶ Prévention :
 - [Circulaire DGS-DH n°98/249 du 20 avril 1998](#) sur la prévention de la transmission des agents infectieux véhiculés par le sang ou les autres liquides biologiques lors des soins. Bulletin épidémiologique hebdomadaire 25/98.
- ▶ Vaccinations :
 - [Article L3111-4](#) du Code de la santé publique : vaccination contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
 - Articles [L3112-1](#), [R3112-1](#), [R3112-2](#), [R3112-3](#), [R3112-4](#) du Code de la santé publique : vaccination par le BCG.
 - [Arrêté du 13 juillet 2004](#) relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- ▶ Fonction publique hospitalière :
 - Tome 1 : Statut général et textes communs. J.O. Ouvrage n°310540001
 - Tome 2 : Formation professionnelle continue - Primes et indemnités. J.O. Ouvrage n°310540002
 - Tome 5 : Statut des personnels médicaux - Psychologues - Personne d'encadrement des écoles de formation - Personnel congréganiste - Aumôniers. J.O. Ouvrage n°310540005
 - Tome 6 : Statut du personnel des établissements d'hospitalisation publics et de certains établissements à caractère social. J.O. Ouvrage n°310540006
 - [Loi n°86-33 du 9 janvier 1986](#). Loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.
 - [Loi n°83-634 du 13 juillet 1983](#). Loi portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors.
- ▶ Conduite :
 - [Arrêté du 21 décembre 2005](#) fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (*fichier pdf 307 Ko*).

11.2. RECOMMANDATIONS

- ▶ Guide des matériels de sécurité (GERES, INRS, Ministère de la santé)

11.3. NORMES

Néant

11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées](#). Brochure n°3116 du J.O.
- ▶ [Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif \(FEHAP\)](#). Fascicule n°3198 du J.O.

12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ROME Les fiches métiers. J1506 Soins infirmiers généralistes. (Pôle emploi) (2009)
- ▶ Classification Internationale Type des professions (CITP-08) : 3221 Personnel infirmier (niveau intermédiaire. ([O.I.T.](#)) (2008)
- ▶ Classification INSEE des professions (PCS 2003) : 431b Infirmiers psychiatriques. ([INSEE](#)) (2003)
- ▶ Stress, souffrance et violence en milieu hospitalier. Manuel à l'usage des soignants ([Mutuelle nationale des hospitaliers et des personnels de santé](#))
- ▶ Les lombalgies chez les femmes travaillant en milieu de soins. Phase1. Archives des maladies professionnelles, volume62, n°1, février 2001. ([Masson](#))
- ▶ Travailler la nuit en 8, 10 ou 12 heures à l'hôpital. Archives des maladies professionnelles, volume 61, octobre 2000. ([Masson](#))
- ▶ Grossesse et travail dans les établissements de soins privés. Médecine et travail, n°185, septembre 2000
- ▶ Infections professionnelles par le VIH en France chez le personnel de santé. Le point au 30 juin 1998. Bulletin épidémiologique hebdomadaire, n°18, 4 mai 1999
- ▶ Manutention des personnes malades et à mobilité réduite. Manuel de l'animateur. Editions INRS ED 823. ([INRS](#))

13. ADRESSES UTILES

- ▶ Infirmiers.com. Le site de la profession infirmière : www.infirmiers.com
- ▶ Ministère de la santé et des solidarités : [Infirmier](#).

AUTEURS : Monsieur Derouet (infirmier-chef) ([Centre hospitalier Intercommunal d'Amboise-Château-Renault](#)) (37), Pierrette Trilhe (médecin du travail) (CMIE) (75)

DATE DE CREATION : Avril 2003

DERNIERE MISE A JOUR : Juin 2010

Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)